

Le stationnement

Plus de 1 400 places de parkings pour les patients et visiteurs

Afin de répondre aux besoins croissants de stationnements des patients et de faciliter leur accès, le CHU de Caen Normandie a créé des parkings réglementés, sous contrôle d'accès (équipés de barrières, avec ticket).

L'établissement propose plus de 1 400 places sur 4 parkings distincts (P1, P2, P7 et P10) avec 1h30 de stationnement gratuit. Après 1h30 gratuite, le tarif est progressif (voir tarif à l'entrée des parkings).

Un dépose minute

Une zone « dépose-minute » (sur l'esplanade du Bât. Sud) permet à vos accompagnants de vous emmener en voiture jusqu'à l'entrée principale du CHU (30 minutes gratuites – au-delà voir tarifs à l'entrée du parking).

Des emplacements dédiés aux personnes à mobilité réduite (PMR)

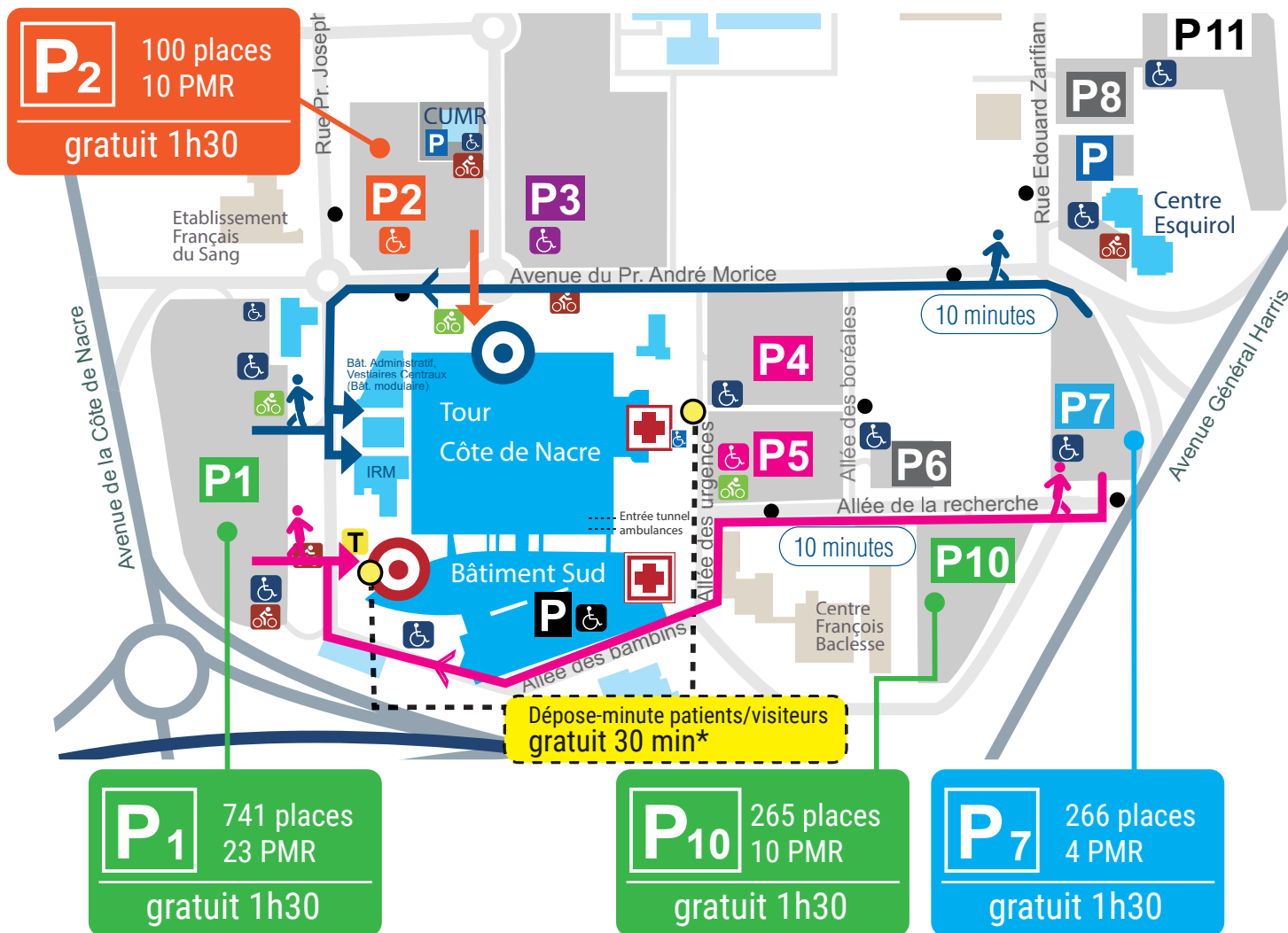
Des emplacements dédiés aux personnes à mobilité réduite (PMR) sont réservés sur chaque site.

Veuillez à garer votre véhicule dans les emplacements mis à votre disposition. Il est indispensable que les ambulances, les véhicules de secours, les piétons, les personnes à mobilité réduite et les transports publics puissent circuler sans entrave.

Les parkings sont sous surveillance vidéo.

Des emplacements sont également prévus pour les 2 roues (vélos et motos).

Venir



parcours piéton
Bât. administratif (Bât. modulaire) - IRM

parcours piéton
entrée Côte de Nacre

parcours piéton
entrée principale - Bât. Sud (amphi. Œuf)

Entrée principale

Entrée Côte de Nacre

Urgences adultes

Urgences pédiatrie médecine chirurgie gynécologie maternité

P1 P2 P7 P P10 Parkings patients/visiteurs



Parkings Personnes à Mobilité Réduite

Parkings dépose-minute

P1 P2 P7 P P10 Parkings personnels*



Parkings Personnes à Mobilité Réduite personnels*

*sur présentation du badge

● Arrêt de bus

Taxis

Parkings vélos

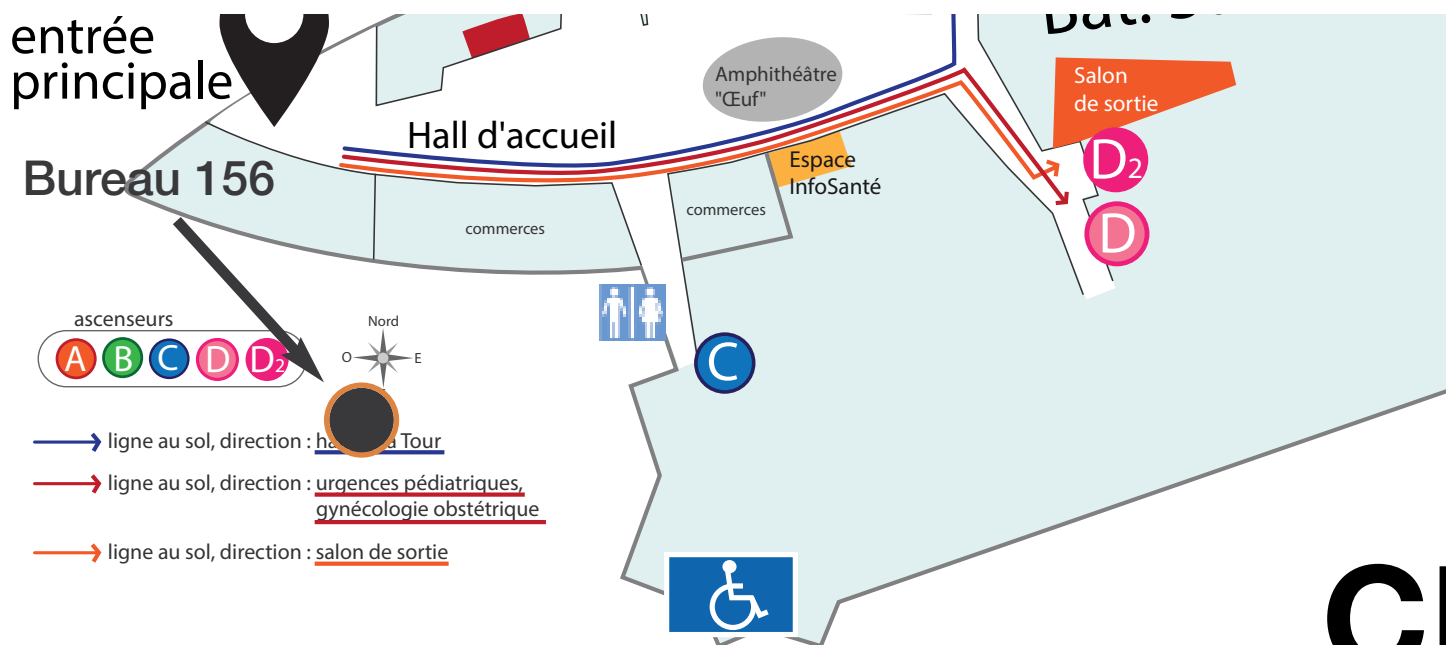
Parkings vélos/motos

La pré-admission et l'enregistrement

Après votre rendez-vous avec le chirurgien (voir "votre parcours", étape 2), vous devez effectuer votre pré-admission au bureau des entrées et des sorties du bâtiment Sud.

De même, le jour de votre rendez-vous avec le médecin anesthésiste, avant de monter dans le service de chirurgie ambulatoire (voir "votre parcours", étape 3), présentez-vous au bureau des entrées et des sorties du bâtiment Sud afin de vous enregistrer.

>> N'oubliez pas de vous munir des documents nécessaires (liste détaillée voir "votre parcours", étape 2). <<



Bât. Sud - rez-de-chaussée - Avenue de la Côte de Nacre

CH
CAEN N

Venir

La chirurgie ambulatoire

Le jour de votre consultation d'anesthésie, après vous être enregistré(e) **au bureau 156** (Bât. Sud, niveau 0 - plan page précédente) puis rendez-vous dans le service de chirurgie ambulatoire, niveau 3 du bâtiment Sud - **ascenseur B**.

Le jour de votre intervention présentez-vous directement dans le service de chirurgie ambulatoire, niveau 3 du bâtiment Sud - **ascenseur D2**, suivre la ligne rouge au sol (plan page précédente) (voir "**votre parcours**", étape 7).

